

PRIÈRES.

L'honorable Président informe le Sénat qu'il a reçu une communication du Secrétaire du Gouverneur général.

Ladite communication est alors lue par l'honorable Président, comme suit:—

RÉSIDENCE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL
Ottawa

Le 20 novembre 1956.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que Son Excellence le Gouverneur général arrivera à l'entrée principale de l'Hôtel du Parlement à deux heures et demie de l'après-midi, le lundi 26 novembre, et que, lorsqu'on aura avisé Son Excellence que tout est prêt, il se rendra à la Chambre du Sénat pour ouvrir la session (spéciale) du vingt-deuxième Parlement du Canada, convoqué spécialement pour cette date.

Veillez agréer, Monsieur l'Orateur, l'assurance de ma haute considération.

Secrétaire du Gouverneur général,
LIONEL MASSEY.

L'Honorable

L'Orateur du Sénat,
Ottawa.

Ordonné: Que ladite communication soit déposée sur la Table.

Le Sénat s'ajourne à loisir pour se réunir, au son de la cloche, à deux heures et quart de cet après-midi.

Le Sénat reprend sa séance.

2.15 p.m.

Le Sénat s'ajourne à loisir.

Quelque temps après, Son Excellence le Gouverneur général étant venu et ayant pris place au Trône,

L'honorable Président ordonne au Gentilhomme huissier de la Verge Noire de se rendre à la Chambre des Communes et d'informer cette Chambre que—

“C'est le plaisir de Son Excellence le Gouverneur général que les Communes se rendent immédiatement auprès de lui dans la salle du Sénat.”